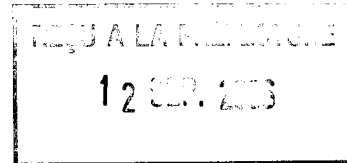


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 6998-06  
Séance du - 8 SEP. 2006



## SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET INTERREG III A RHIN SUPERIEUR CENTRE-SUD 2c11

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération en date du 4 novembre 2005 n° 6<sup>e</sup>/135-05 relative à la participation du Département au projet INTERREG III A Rhin Supérieur Centre-Sud 2c11.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention particulière relative au projet INTERREG III A Rhin Supérieur Centre-Sud 2c11 jointe au présent rapport,
- Accorde une subvention maximale de 30.000 € à l'ONF, les crédits sont inscrits au programme C033 au chapitre 204/20418/738.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 1.2. SEP...2006  
Publication .....1.5. SEP...2006.....  
Pour le Président du Conseil Général  
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER